

Résolution présentée par la délégation de la République du Costa Rica

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne Mobilisation d'une armée pour freiner le commerce illégal

L'Assemblée Générale,

- Préoccupée par l'impact sur l'écosystème de la culture et production des narcotiques, notamment la déforestation illégale pour les plantations des feuilles de coca et de cannabis et la contamination des eaux due au traitement chimique de ces plantes,
- Rappelant l'étendue de ce commerce à l'échelle mondiale, de la production en Amérique du Sud, en passant par le transport en Amérique centrale, du Mexique aux Etats-Unis, ou des ports de la drogue aux Caraïbes, pour être consommé en Afrique ou en Europe,
- Concernée par l'augmentation de la violence à cause des cartels en Amérique et en Afrique, par le recrutement et l'enlèvement d'enfants destinés à être exploités sur ce marché, par les attaques contre les populations locales faisant de trop nombreuses victimes, par l'augmentation des taux de disparition et de décès dans les pays touchés par la violence des cartels de la drogue,
- Ajoutant que le narcotrafic limite la possibilité d'atteindre les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030, n°1 (Pas de pauvreté), n°15 (Vie terrestre), n°16 (Paix),
- Espérant que tous les États s'unissent pour ce combat universel contre l'expansion de la distribution illicite de drogues dans nos sociétés, pour protéger les victimes et sécuriser les zones de violence dans les pays plus affectées,
- Décide de la création d'une armée pour lutter contre les cartels, producteurs et commerçants ;
- de l'Union de tous les pays affectés par ce commerce pour couper ce marché illégal ;
 - de la coopération entre cette armée et les armées locales pour mettre un terme au marché de la drogue.

Le texte français fait foi.